



## Attestation d'éligibilité aux dispositifs d'incitation de l'État à la rénovation énergétique des bâtiments :

MaPrimeRénov, TVA 5,5%, Certificats d'Économies d'Énergie, « Habiter Mieux » de l'ANAH,  
Eco Prêt à Taux Zéro

L'éligibilité des matériaux d'isolation aux aides financières liées à la rénovation énergétique requiert des produits certifiés dont les performances ont été mesurées par un laboratoire agréé selon les normes en vigueur :

- NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants
- NF EN 12664, 12667 et 12939 pour les isolants non réfléchissants.

Nature des travaux d'isolation	Résistance thermique minimale exigé en m <sup>2</sup> .K/W	Isolant traditionnel			NEST Résistance thermique en m <sup>2</sup> .K/W	NEST + isolant traditionnel Résistance thermique en m <sup>2</sup> .K/W
		Épaisseur en mm	Conductivité thermique en W/mK	Résistance thermique en m <sup>2</sup> .K/W		
Toiture – isolation de rampants de toiture	6	135	0,030	4,50	+ 1,55	= 6,05
		160	0,032	5,00		= 6,55
		160	0,035	4,57		= 6,12
Murs en façade ou pignon	3,7	75	0,030	2,50	+ 1,55	= 4,05
		75	0,032	2,34		= 3,89
		80	0,035	2,28		= 3,83
Planchers de combles perdus	7	200	0,035	5,71	+ 1,55	= 7,26
		220	0,040	5,50	+ 1,55	= 7,05

La résistance thermique du NEST a été mesurée par le **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) selon la NF EN 16012+A1.**

Fait à PLOUFRAGAN, le 11/05/2020.

Éric FAUBRY Président